

There are no translations available.

Une communauté de communes exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences. Ce qui signifie que lorsqu'une compétence est transférée à la communauté, les communes membres ne peuvent plus l'exercer.

Les compétences sont définies et inscrites dans les statuts de la Communauté.

Les compétences de la Communauté du Pays de Saint-Aulaye sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Tourisme



Pour découvrir l'ensemble des statuts, vous pouvez les télécharger [ici](#) . (33 Ko)